

DÉLIBÉRATION N° 20/298

Séance du 15 décembre 2020

Conditions générales de passation des contrats de la commande publique

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment ses articles 8 et 9,

Vu le décret du 2 décembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, M. Bruno Maquart,

Vu le rapport de présentation,

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie approuve les conditions générales de passation des contrats de la commande publique telles que décrites dans le rapport de présentation de la présente délibération, qui annule et remplace la délibération n°14/127 du 27 mars 2014.

Fait à Paris,
Le 15 décembre 2020

Le président du conseil d'administration


Bruno Maquart